



ARRETE N° 141/2017

**PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS DES BUREAUX DE VOTE A
L'OCCASION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 7 MAI 2017**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code Electoral,

Considérant que pour le bon fonctionnement des bureaux de vote, il convient de désigner des présidents ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les présidents titulaires sont :

- Bureau 1 : Emmanuelle VIGNERON, adjointe déléguée ;
- Bureau 2 : Alain GREPINET, conseiller municipal délégué ;
- Bureau 3 : Jérôme LARGUIER, adjoint délégué ;
- Bureau 4 : Béatrice MICHEL, adjointe déléguée ;
- Bureau 5 : Luc BRAEMER, adjoint délégué ;
- Bureau 6 : Michel ROQUES, conseiller municipal ;
- Bureau 7 : Jacques PINETON de CHAMBRUN, adjoint délégué ;
- Bureau 8 : Jean-Luc SAVY, maire ;

ARTICLE 2 : Les présidents suppléants sont :

- Bureau 1 : Brigitte MOULAOUÏ conseillère municipale ;
- Bureau 2 : Marie PASDELOU, conseillère municipale ;
- Bureau 3 : Danielle JOLIVET, électrice de la commune ;
- Bureau 4 : Daniel TUAL, conseiller municipal ;
- Bureau 5 : Eugène GRAVIER, conseiller municipal délégué ;
- Bureau 6 : Hélène MERLET, adjointe déléguée ;
- Bureau 7 : Laurent ROESCH, adjoint délégué ;
- Bureau 8 : Alain CASTELL, conseiller municipal délégué ;

ARTICLE 3 : Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Juvignac, le 2 mai 2017

Le Maire,


Jean-Luc SAVY



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/05/2017

Et publication

Le 05/05/2017